

## Le château d'Andlau, un témoignage emblématique du patrimoine alsacien

Le château d'Andlau, situé au pied du Mont Saint Odile, a été construit par les comtes d'Andlau à la fin du 13<sup>ème</sup> siècle. Situé à la limite de la commune d'Andlau en co-visibilité avec les châteaux du Spesbourg et du Landsberg, il domine la vallée de Barr.

Habité jusqu'en 1789, il est confisqué et vendu à un marchand de biens qui le dépèce et contribue à sa ruine. Repris par la famille d'Andlau après la révolution, il est resté depuis dans la même famille. Classé Monuments historiques en 1927, il subit une campagne de consolidation en 1928 qui le sauve temporairement d'une ruine assurée.

En 1998, un mur de l'enceinte extérieur tombe montrant la fragilité du site et sa dangerosité pour les promeneurs qui passent très nombreux. En 2000, une association des amis du château d'Andlau est créée pour fédérer les volontés et tenter d'arrêter la destruction opérée par le temps.

L'association des amis du château d'Andlau une



L'association des amis du château d'Andlau une association au service d'un patrimoine vivant.

L'association des amis du château d'Andlau s'est donnée 4 objectifs

- Consolider le château pour le conserver pour les générations futures et permettre aux promeneurs de venir en sécurité
- Faire du site un lieu de formation appliqué en invitant des écoles à venir mettre en valeur concrètement les compétences et les enseignements reçus dans le cadre de leur formation
- Faire du site un lieu où des expressions artistiques peuvent se rencontrer et converser avec un patrimoine ancestral
- Participer à la vie du territoire

Elle gère au quotidien le site. Elle a mené trois campagnes de consolidation en 2001, 2005/2006 et 2010/2012. Elle organise également des journées d'entretien avec les bénévoles et des chantiers d'insertion. Grâce à ce travail important le château peut plus sereinement contempler l'avenir.

## Un fonds de dotation pour préparer l'avenir

L'association est au quotidien confrontée aux questions de consolidation, d'entretien et d'animation du lieu. Jusqu'à aujourd'hui, elle a eu une capacité à mobiliser des soutiens pour faire front grâce notamment à un fort soutien des pouvoirs publics.

Pour permettre d'anticiper l'avenir et de répondre aux besoins de financements qui ne manqueront pas de se poser, il a été décidé de créer au côté de l'association un fonds de dotation du château d'Andlau pour progressivement constituer un capital qui permettra de générer des revenus pour compléter l'action de l'association.

## Pourquoi un fonds de dotation ?

Le fonds de dotation du château d'Andau est constitué en vue de redistribuer à l'association des amis du château d'Andlau les revenus de cette capitalisation afin de les assister dans l'accomplissement de ses œuvres et missions d'intérêt général en faveur du château d'Andlau. Il pourra prendre en charge, à cette fin, des dépenses de toute nature et en particulier celles liées à sa consolidation.

Son conseil d'administration est composé de deux membres de droit (le fondateur du fonds et le président de l'association des amis du château d'Andlau) et de trois personnes qualifiées : Georges Bischoff, professeur d'histoire, Université de Strasbourg, Daniel Hoeffel, ancien ministre, Jean Schmitt, président du groupe Heppner. Le fonds est présidé par Guillaume d'Andlau.

Merci de compléter ce bulletin et de le renvoyer avec votre chèque au Fonds de dotation du château d'Andlau - 1, rue Albert Schweitzer – 67140 Heiligenstein

Nom, prénom(s) : .....

Adresse : .....

Code postal, ville : .....

Courriel : .....

Je fais un don de :

50 euros    75 euros    100 euros  
200 euros    Autre montant

Je souhaite recevoir un justificatif : Oui – Non\*  
(\* barrer la mention inutile)

Reconnus d'intérêt général par l'administration fiscale, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % du revenu imposable et pour les sociétés à hauteur de 60 % du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

Signature :

Date :

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de Fonds de dotation du château d'Andlau

"Le temps passe mais la pierre garde ce que l'homme lui a confié : son travail, sa grandeur, sa souffrance, ses erreurs. Celui qui sait lire la pierre s'imprègne de la vie de l'humanité".  
B.D. Valff 2007

## Qu'est-ce qu'un fonds de dotation ?

Les fonds de dotation ont été créés par la loi du 4 août 2008.

Ces nouvelles structures, dotées de la personnalité morale, ont pour vocation de réaliser une mission d'intérêt général ou d'assister une personne morale à but non lucratif, dans l'accomplissement de ses missions d'intérêt général au moyen de ressources issues de la capitalisation de fonds qui leur sont apportés.

Le Fonds de dotation ne peut recevoir d'argent public.

Il ne peut dépenser que le revenu de son capital.

Les dispositifs fiscaux du mécénat des particuliers et des entreprises prévus aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts (CGI) sont applicables aux dons consentis au profit des fonds de dotation.

Les dons sont déductibles

- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Les déductions sont reportables sur 5 ans.

- de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Les déductions sont reportables sur 5 ans.

Le fonds de dotation est habilité à recevoir des legs et donations exonérés de droits de succession.

**FONDS DE DOTATION  
DU CHATEAU D'ANDLAU**

